

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :  
**2021-CC-03-044**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
**06 JUILLET 2021**

\*\*\*\*\*

Nombre de Délégués :

- **En exercice : 44**
- **Présents : 26**
- **Représentés : 13**
- **Votants : 39**
- **Absents : 05**

\*\*\*\*\*

Résultats :

- **Pour : 39**
- **Contre : -**
- **Abstention : -**

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
**Jean-Marc DE LA  
BEDOYERE**

**L'an deux mille vingt et un, le mardi six juillet, à vingt heures,** les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 29 juin 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Siégeaient à l'assemblée :***

Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LESAGE William
Madame BENOIST Magalie	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur DE LA BEDOYERE	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :***

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Madame Viviane TONDELLIER  
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale  
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Monsieur GEOFFROY Rémi  
Monsieur CURTIL Benoît donne pouvoir à Monsieur LEFEVRE Sylvain  
Madame DIEDRICH Wilfried donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume  
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine  
Madame JAUNET Christine donne pouvoir à Monsieur DUMOULIN François  
Madame LUDMANN Véronique donne pouvoir à Monsieur GAUDUBOY Patrick  
Madame MIFSUD Florence donne pouvoir à Monsieur GUEDRAS Daniel  
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice  
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur BARON Jean-Marc  
Madame SIBILLE Elisabeth donne pouvoir à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :***

Monsieur FROMENT Daniel  
Madame LAPIE Dominique  
Madame LOZANO Michelle  
Monsieur PATRIA Alexis  
Monsieur ROLAND Dimitri

**Attribution des marchés de travaux 2021-02 pour la réhabilitation du bâtiment 6 – Ordener  
(Référence ADTO – M 21 – 154 - 1 à 9) - Autorisation de signature du Président**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 26 présents et 13 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint de demande à Monsieur le Vice-Président, Patrick GAUDUBOIS, de procéder à l'examen de la question.

**Ainsi, il expose aux membres de l'Assemblée délibérante** qu'un marché public, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancé le 13 avril 2021, relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment n°6 du quartier Ordener.

L'opération a été divisée en neuf (9) lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé.

Désignation des lots :

- Lot 1 : DEMOLITIONS - MACONNERIE
- Lot 2 : COUVERTURE
- Lot 3 : CLOISONS – DOUBLAGE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS
- Lot 4 : MENUISERIES INTERIEURES et EXTERIEURES
- Lot 5 : CARRELAGE – FAIENCE
- Lot 6 : PEINTURE - SOLS SOUPLES PVC
- Lot 7 : ASCENSEUR
- Lot 8 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES
- Lot 9 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION

La date limite de réception des offres a été fixée au 12 mai 2021 avant midi.  
Vingt-quatre (24) entreprises ont répondu à la consultation dans les délais.  
Toutes les offres au moment de l'ouverture ont été déclarées conformes.

Les critères de jugement des offres était la valeur technique de l'offre (pour 60 points) et le prix de la prestation (pour 40 points).

Le maître d'œuvre L'ATELIER D'ARCHITECTURE a procédé à l'analyse technique et financière de l'ensemble des offres. Cette analyse a été présentée en commission d'appel d'offre le 07 juin 2021.  
Une demande d'optimisation technique et/ou financière a été adressée à l'ensemble des candidats ayant remis une offre.

L'ADTO, assistant à la maîtrise d'ouvrage de la CCSSO, dans son rapport d'analyse des offres, propose de retenir la proposition faite par le maître d'œuvre l'Atelier d'Architecture de Creil.

Lots	Intitulé du lot	Attributaires	Montant euros HT
Lot 1	Démolitions - Maçonnerie	PIVETTA	194 000,00
Lot 2	Couverture	UTB	69 251,82
Lot 3	Cloisons – Doublages – Isolation – Faux Plafonds	BELVALETTE	92 654,97
Lot 4	Menuiseries Intérieures et Extérieures	GLODT	155 340,00
Lot 5	Carrelage - Faïence	RC2B	19 500,60
Lot 6	Peintures – Sols Souples PVC	BEAUVAISIS DECOR	119 954,84
Lot 7	Ascenseur	TK ELEVATOR	39 250,00
Lot 8	Electricité	EVA	105 000,00
Lot 9	Plomberie – Chauffage – Ventilation	POINT SERVICE	135 748,15

Le montant total des offres proposées pour les 09 lots s'élève à 930 700.38 euros HT.  
Pour rappel, l'estimation du maître d'œuvre, au stade PRO pour l'ensemble des lots, était de 959 750 euros HT.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTIONS »,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la consultation de marchés publics lancée sous la forme d'une procédure adaptée le 13 avril 2021, relative à la réhabilitation du bâtiment 6 du quartier ORDENER ;

**Vu** le Rapport d'Analyse des Offres établi par l'ADTO, assistant à la maîtrise d'ouvrage de la CCSSO, le 24 juin 2021 ;

**Considérant** que la Communauté de Communes est compétente en matière « d'actions de développement économique » ;

**Considérant** que les offres ont été présentées en commission d'appel d'offre le 07 juin 2021 ;

**Considérant** que l'ADTO, dans son rapport d'analyse des offres, propose de retenir la proposition faite par le maître d'œuvre l'Atelier d'Architecture de Creil ;

**DECIDENT**

**Article 1 : d'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer les pièces constitutives des neuf (9) marchés de travaux 2021-02 relatifs à la réhabilitation du bâtiment n° 6 du quartier Ordener, attribués à :

Lots	Intitulé du lot	Attributaires	Montant euros HT
Lot 1	Démolitions - Maçonnerie	PIVETTA	194 000,00
Lot 2	Couverture	UTB	69 251,82
Lot 3	Cloisons – Doublages – Isolation – Faux Plafonds	BELVALETTE	92 654,97
Lot 4	Menuiseries Intérieures et Extérieures	GLODT	155 340,00
Lot 5	Carrelage - Faïence	RC2B	19 500,60
Lot 6	Peintures – Sols Souples PVC	BEAUVAISIS DECOR	119 954,84
Lot 7	Ascenseur	TK ELEVATOR	39 250,00
Lot 8	Electricité	EVA	105 000,00
Lot 9	Plomberie – Chauffage – Ventilation	POINT SERVICE	135 748,15

**Article 2 : d'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à effectuer toutes les démarches administratives et financières afférentes.

**Article 3 : d'INSCRIRE** les crédits budgétaires correspondants au budget d'investissement principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 6 juillet 2021,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**  
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise



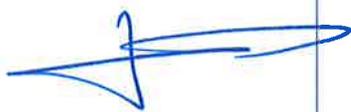


## RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

N° 61104

TRAVAUX – REHABILITATION DU BATIMENT 6 POUR LA CREATION DE PLATEAUX TERTIAIRES

Rédacteur / Chargé d'opérations	Circuit de relecture interne		
	Chef de service	Responsable Administratif	Directeur Général
Julien MUZEAU	Julien MUZEAU	Catherine Servais-Lerch	Florence SYOEN
Le 24/06/2021	Le 24/06/2021	Le 24/06/2021	Le 24/06/2021
			

## MODE DE DEVOLUTION ET DISPOSITIONS GENERALES DU MARCHE

L'opération est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé.

Désignation des lots :

- Lot 1 Démolition - Gros œuvre
- Lot 2 Couverture
- Lot 3 Cloison - Doublage Isolation – Faux-plafond
- Lot 4 Menuiseries intérieures et extérieures
- Lot 5 Carrelage – Faïence
- Lot 6 Peinture – Sol souple
- Lot 7 Ascenseur
- Lot 8 Electricité
- Lot 9 Plomberie – Chauffage – Ventilation

Il est prévu une décomposition en tranches définies comme suit :

- Lot 1 : Démolition - Gros œuvre
  - tranche ferme : travaux de réhabilitation du bâtiment 6
- Lot 2 : Couverture :
  - tranche ferme : travaux de réhabilitation du bâtiment 6
  - tranche optionnelle 1 à 12 : correspondant chacune au remplacement d'un VELUX selon description du CCTP
- Lot 3 : Cloison - Doublage Isolation – Faux-plafond
  - tranche ferme :
  - tranche optionnelle 1 à 12 : correspondant chacune à la réfection de l'encadrement intérieur des VELUX selon description du CCTP
- Lot 4 : Menuiseries intérieures et extérieures
  - tranche ferme : travaux de réhabilitation du bâtiment 6
- Lot 5 : Carrelage - Faïence
  - tranche ferme : travaux de réhabilitation du bâtiment 6
- Lot 6 : Peinture :
  - tranche ferme : travaux de réhabilitation du bâtiment 6
  - tranche optionnelle 1 à 12 : correspondant chacune à la mise en peinture de l'encadrement intérieur des VELUX selon description du CCTP
- Lot 7 : Ascenseur
  - tranche ferme : travaux de réhabilitation du bâtiment 6
- Lot 8 : Electricité
  - tranche ferme : travaux de réhabilitation du bâtiment 6

- Lot 9 : Plomberie – Chauffage - Ventilation
  - tranche ferme : travaux de réhabilitation du bâtiment 6

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

La proposition de variantes facultatives n'est pas autorisée.

La proposition de variantes imposées n'est pas prévue.

Le marché comporte des PSE définies dans le CCTP.

## RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

### ■ Mode de passation, en application du Code de la Commande Publique

Marché public après procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation (toutes les offres) – art. R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

### ■ Date de mise en concurrence

Le 13/04/2021

### ■ Supports - Date de publication

- plateforme de dématérialisation : marchespublics.info – le 13/04/2021
- journal d'annonces légales : Le Parisien - le 15/04/2021.

### ■ Date limite de réception des plis

Le 12 mai 2021 avant 12 heures.

### ■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : 24
- hors délais : 0

### ■ Date d'ouverture des plis

Le 12 mai 2021

### ■ Enregistrement des plis reçus

Les plis reçus sont détaillés dans le registre des dépôts figurant dans l'annexe 1.

### ■ Examen des offres avant les candidatures

Il est décidé d'examiner les offres avant les candidatures

## DEROULEMENT DE L'ANALYSE

Il est rappelé que les analyses techniques et financières sont réalisées par le MOE.

- L'ATELIER D'ARCHITECTURE – 8 rue Jessé 60100 CREIL

## EXAMEN DE LA CONFORMITE DES OFFRES

La conformité des offres est analysée au regard des éléments demandés dans le DCE.

### ■ Conformité des offres à l'ouverture

#### **Voir annexe 2**

Il est proposé de déclarer **irrégulières** les offres suivantes : sans objet

Il est proposé de déclarer **inacceptables** les offres suivantes : sans objet

Il est proposé de déclarer **inappropriées** les offres suivantes : sans objet

### ■ Conformité des offres après analyse

Il est proposé de déclarer **irrégulières** les offres suivantes : sans objet

Il est proposé de déclarer **inacceptables** les offres suivantes : sans objet

Il est proposé de déclarer **inappropriées** les offres suivantes : sans objet

### ■ Conformité des offres après demande de précisions

Il est proposé de déclarer **irrégulières** les offres suivantes :

- ARTISAL MENUISERIES, lot 4 menuiseries intérieures et extérieures pour non réponse aux questions posées concernant la conformité de l'offre remise à savoir :
  - Confirmer que vous avez réalisé la visite obligatoire et fournir le justificatif demandé.
  - Confirmer que les portes d'entrées du bâtiment correspondent au CCTP, fournir la fiche technique correspondante ou les plans de celles-ci et le PU de chaque ensemble.
  - Justifier le nombre total de BP erroné.
- THEBAULT, lot 8 électricité pour non réponse aux questions posées concernant la conformité de l'offre remise à savoir :
  - Les blocs de balisage des EAS type BAES DBR sont-ils bien prévus ?
  - - Confirmer que le matériel d'interphonie est bien de type IP avec platine tactile et que le renvoi d'appel sur mobile est pour les deux bâtiments ?

**■ Conformité des offres après demande de régularisation**

Il n'a pas été demandé après la phase de demande de précision/ négociation de régularisation d'offre.

**JUGEMENT DES OFFRES****■ Rappel des critères pondérés de sélection des offres**

Intitulé du critère	Pondération
Valeur technique de l'offre	60%
Prix de la prestation	40%

**■ Méthode de notation retenue****➤ sur le critère "valeur technique" jugement sur un total de 100 points (avant pondération)**

La valeur technique sera évaluée sur la base des informations contenues dans le mémoire technique produit à l'appui de son offre par le candidat.

Le mémoire technique sera jugé et crédité d'un nombre de points fixé au maximum à 100.

Toutes ces données doivent concerner la seule agence qui fait l'offre et être en cours de validité au moment de la remise de l'offre.

Dans le détail, la répartition des points s'opérera de la manière suivante :

- ❖ adéquation des moyens humains et matériels affectés à l'exécution de l'opération - 30 points
- ❖ cohérence du planning d'exécution au regard des moyens engagés et du délai global de travaux - 50 points
- ❖ méthodologie d'intervention et adéquation des mesures prises pour le respect de l'hygiène et la sécurité - 20 points

**➤ sur le critère "prix des prestations" jugement sur un total de 100 points (avant pondération)**

L'analyse du prix des prestations portera sur le montant total hors taxes figurant au contrat.

L'offre financière la moins onéreuse et recevable (c'est à dire pour laquelle il n'a pas été démontré que les prix présentaient un caractère anormalement bas et qui remplit les conditions de recevabilité sur le plan de la valeur technique) sera créditée du maximum de 100 points (avant pondération).

Pour les autres candidats, le nombre de points (P) affecté à chaque offre est calculé de la manière suivante :

$$P = 100 \times (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée}).$$

**DEMANDE DE JUSTIFICATIONS RELATIVES A UNE OFFRE SUSCEPTIBLE D'ETRE ANORMALEMENT BASSE**

D'après l'analyse technique du maître d'œuvre aucune offre n'apparaît susceptible d'être qualifiée d'anormalement basse.

## DEMANDE DE PRECISION SUR LA TENEUR DES OFFRES

Il a été demandé des précisions aux candidats en date du 01 juin 2021. **Toutes les entreprises ayant répondues ont apporté des réponses satisfaisantes. Voir annexe 3 et annexe 4 commentaires du maître d'œuvre sur les réponses apportées.**

## PROPOSITION DE REGULARISATION DES OFFRES IRREGULIERES

Il n'a pas été proposé de régulariser les offres.

## ANALYSE

### [■ Analyse des offres](#)

Voir annexe 4

### [■ Proposition de classement des offres](#)

Voir annexe 4

### [■ Consultation infructueuse - Lancement d'une nouvelle procédure / Déclaration sans suite](#)

Sans objet

## NEGOCIATION

### [■ Nombre d'offres admises à la négociation](#)

Pour rappel, le nombre d'offres admises à la négociation fixé dans l'avis d'appel à concurrence est fixé à l'ensemble des offres.

### [■ Condition de négociation](#)

Une demande d'optimisation technique et/ou financière a été adressée à l'ensemble des candidats ayant remis une offre admise à la négociation le 01 juin 2021. Une réponse devait être rendue pour le 04 juin 2021 au plus tard.

### [■ Nombre de plis reçus](#)

- dans les délais : 21
- hors délais : 1 (PICARDIE TOITURE)

### [■ Analyse des offres négociées](#)

Voir annexe 5

### [■ Proposition de classement des offres négociées](#)

Voir annexe 5

**PROPOSITION D'ATTRIBUTION**

Au vu des critères analysés par le Maître d'Oeuvre, il est proposé au Pouvoir Adjudicateur de retenir :

N° LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT Tranches optionnelles
LOT 1	Démolition - Gros œuvre	PIVETTA	194 000€HT
LOT 2	Couverture	UTB	69 251.82€HT
LOT 3	Cloison - Doublage Isolation – Faux-plafond	BELVALETTE	92 654.97€HT
LOT 4	Menuiseries intérieures et extérieures	GLODT	155 340€HT
LOT 5	Carrelage – Faïence	RC2B	19 500.60€HT
LOT 6	Peinture – Sol souple	BEAUVAISIS DECOR	99 487.34€HT BASE 119 954.84€HT BASE+PSE
LOT 7	Ascenseur	TK ELEVATOR	39 250€HT
LOT 8	Electricité	EVA	105 000€HT
LOT 9	Plomberie – Chauffage – Ventilation	POINT SERVICE	135 748.15€HT

Les différents lots sont respectivement attribués aux entreprises ci avant nommées sous réserve de présenter l'ensemble des pièces candidatures et des pièces attributaires demandées dans les délais définis. A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, les offres des candidats attributaires seront rejetées et seront éliminées.

Les candidats se trouvant en 2eme position du classement des différents lots, deviendront attributaires du marché sous réserve de présenter l'ensemble des pièces candidatures et des pièces attributaires demandées dans les délais définis avant que le marché ne leur soient attribués.

Offre de base :

Offre de base + PSE 1 (lot 6) :

Acceptation du Pouvoir Adjudicateur valant décision d'attribution

A Nom de la Commune ou du Syndicat, le *Communauté de Communes Senlis Sud Oise*

Le Président

GUILLAUME MARÉCHAL



Nom de la Commune ou du Syndicat – TRAVAUX – REHABILITATION DU BATIMENT 6 POUR LA CREATION DE PLATEAUX TERTIAIRES

ADTO-SAO

36 avenue Salvador Allende - 60000 Beauvais

Tél : 03 44 06 27 80 - accueil@adto-sao.fr

SPL au capital de 3 306 750 € - RCS 526 020 615 00062